



2024  
2025



# Se former

en apprentissage  
aux métiers de  
la santé et du social



**CFA**

SANITAIRE ET SOCIAL  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

# NOTRE ÉQUIPE



**Meriem BENAÏSSA**  
Chargée de Mission  
Emploi-Formation Franche-Comté



**Clara BONOMI**  
Chargée de Mission  
Emploi-Formation Franche-Comté



**Bénédicte CHAPUIS**  
Assistante Administrative  
et Comptable



**Stéphanie SOK**  
Assistante Administrative  
et Comptable



**Émilie BOUGLÉ**  
Responsable  
Franche-Comté



**Laurence MOREAU**  
Directrice



**Cécile DAVID**  
Responsable Administrative  
et Financière



**Camille LOCQUE**  
Chargée de Mission  
Emploi-Formation Bourgogne



**Stéphanie DE DEUS**  
Chargée de Mission  
Emploi-Formation Bourgogne



**Karen BENOIST**  
Responsable  
Bourgogne



**Clara MARTINELLI**  
Chargée de Mission  
Emploi-Formation Bourgogne



**Léa TUPINIER**  
Chargée de Communication  
et Accompagnement



## HISTOIRE & VALEURS

L'ABDASSM-CFA Sanitaire et Social Bourgogne Franche-Comté a été créée en 2013 en vue de promouvoir et développer **l'apprentissage dans les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social** sur le territoire. Un CFA à taille humaine où les valeurs de bienveillance, de cohésion et d'accompagnement sont au cœur de notre activité.

## MISSIONS

Nous accompagnons **les candidats** dans leurs projets de formation, **les employeurs** dans leurs besoins de recrutement ainsi que **les instituts de formation** dans le développement des formations par apprentissage.

## PROXIMITÉ

Retrouvez nous :

**Dijon (siège)** : 5 allée André Bourland

**Besançon** : 11 rue Alfred de Vigny



600

### APPRENTIS

formés sur l'année 2023-2024.

20

### MÉTIERS

proposés par la voie d'apprentissage.

12

### PERSONNES

au service des apprentis et des entreprises.

5

### RÉFÉRENTES

handicap, mobilité et socio-professionnelle

2

### ANTENNES

pour être au plus près des jeunes et des employeurs.

# NOS UFA

(Unité de Formation par Apprentissage)

## ACCOMPAGNEMENT

NOUS ACCOMPAGNONS LES UFA SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE

- Travail collaboratif sur les formations en apprentissage (ingénierie, promotion)
- Expertise réglementaire et veille juridique
- Sourcing et accompagnement des candidats à l'apprentissage
- Information des candidats sur les modalités d'inscription

## ADMINISTRATIF

NOUS PRENONS EN CHARGE LES ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- Établissement des contrats d'apprentissage et des conventions
- Gestion du financement et de la facturation
- Accompagnement des apprentis avec les référents CFA

## PARTENARIAT

NOUS METTONS EN PLACE UN PARTENARIAT COLLABORATIF & CONSTRUCTIF

Participation aux instances et réunions communes : conseil de perfectionnement, comité de liaison, commission alternance, réunions de projet etc.

LES +

## POURQUOI DEVENIR UFA ?

Diversification des publics et statuts accueillis.  
Dynamique des groupes formation enrichie.  
Renforcement du lien avec le réseau d'employeurs.  
Mutualisation des coûts de formation.

### MÉTIER DU SANITAIRE



Aide-Soignant



Auxiliaire de Puériculture



Ambulancier



Infirmier



Ergothérapeute



Masseur Kinésithérapeute



Infirmier de bloc opératoire



Psychomotricien

### MÉTIER DU SOCIAL



Educateur Spécialisé



Educateur de Jeunes Enfants



Educateur Technique Spécialisé



Assistant de Service Social



Accompagnement Educatif & Social



Conseiller en Economie Sociale & Familiale



Technicien d'Intervention Sociale & Familiale



Moniteur d'Atelier



Moniteur Educateur



Directeur d'Etablissement



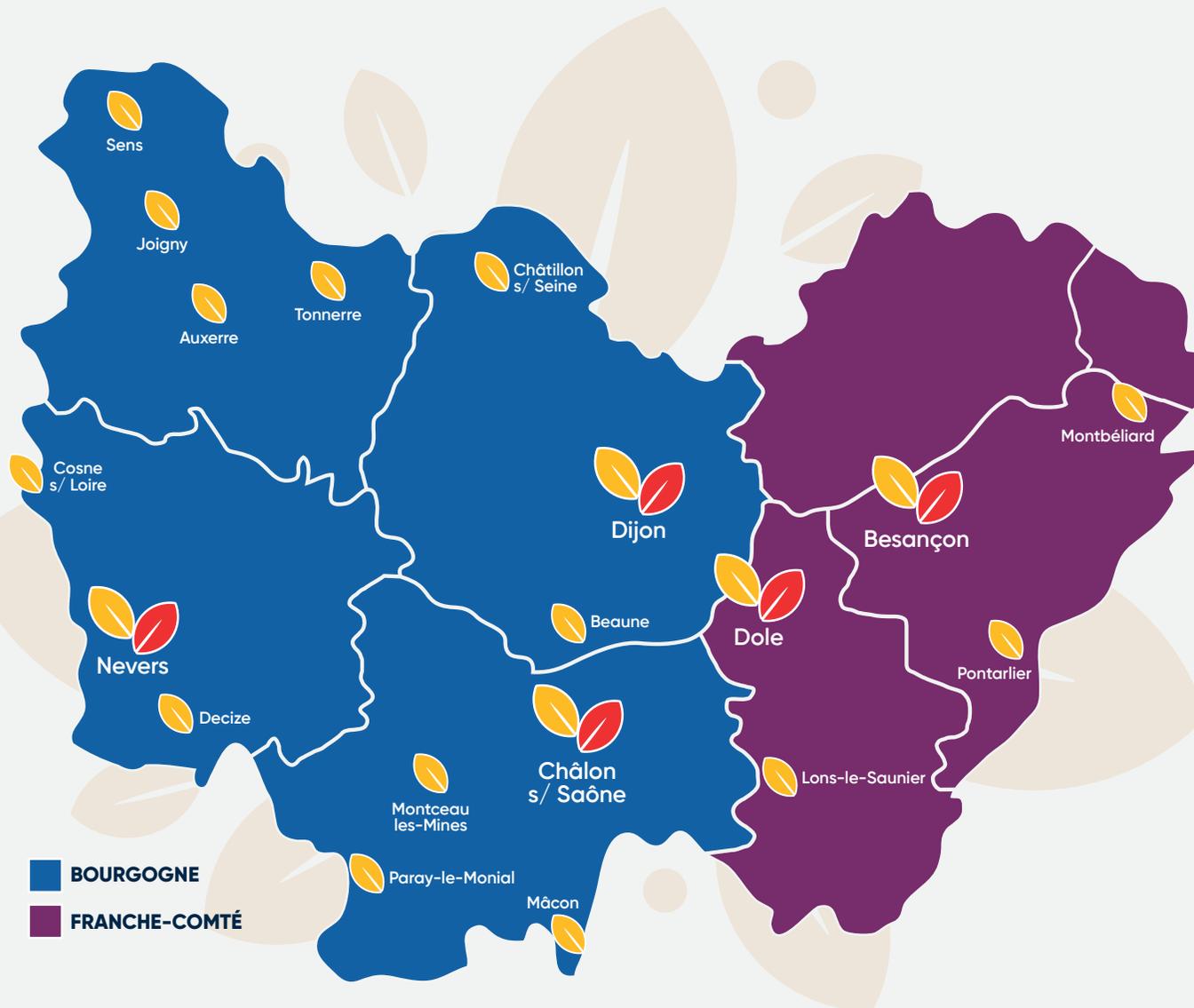
Responsable d'Unité d'Intervention Sociale



Ingénieur Social



Grâce à notre réseau de 25 instituts partenaires, nous offrons une large couverture territoriale en Bourgogne-Franche-Comté dans les métiers de la santé et du social !



 **MÉTIERS DU SANITAIRE**

- Aide-Soignant
- Auxiliaire de puériculture
- Ambulancier
- Infirmier
- Ergothérapeute
- Masseur-kinésithérapeute
- Infirmier de bloc opératoire
- Psychomotricien

 **MÉTIERS DU SOCIAL**

- Éducateur Spécialisé
- Éducateur de Jeunes Enfants
- Éducateur Technique Spécialisé
- Assistant de Service Social
- Accompagnant Éducatif & Social
- Conseiller en Économie Sociale & Familiale
- Technicien d'Intervention Sociale & Familiale
- Moniteur d'Atelier
- Moniteur Educateur
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
- DEIS (Ingénierie Sociale)



# CÔTÉ APPRENTIS

## LES + POURQUOI DEVENIR APPRENTI(E) ?

Formation gratuite,  
rémunérée et diplômante.

Alternance de périodes en  
entreprise et au centre.

Une insertion  
professionnelle facilitée.

## EN AMONT DU CONTRAT UNE ÉQUIPE MOBILISÉE

### INFORMATION

- Promotion de l'apprentissage
- Présentation des métiers du sanitaire et du social
- Participation aux salons et aux JPO
- Intervention dans les établissements scolaires

### ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement sur le projet professionnel
- Diffusion d'offres de contrats d'apprentissage
- Mise en relation avec les entreprises



## PENDANT LE CONTRAT UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS

### SUIVI

- Livret d'accueil de l'apprenti(e)
- Visite d'installation individuelle sur site entreprise
- Accompagnement pour les demandes d'aides
- Coordination avec les formateurs en instituts
- Accompagnement juridique sur le contrat d'apprentissage

## FOCUS Aides & Avantages



**500€**  
d'aide pour le  
permis de conduire



**3€/repas + 6€/nuitée**  
pour les semaines  
de formation



**Ordinateur**  
Prêté par le CFA durant  
toute la formation



**Aides €**  
En cas de difficultés  
(sur dossier)

## EN AMONT DU CONTRAT

### ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF, FINANCIER ET JURIDIQUE

#### INFORMATION

- Analyse des besoins de recrutement
- Mise en relation avec des candidats
- Diffusion des offres à pourvoir
- Accompagnement juridique et financier

## PENDANT LE CONTRAT

### SIMPLIFICATION ET DISPONIBILITÉ

#### ACCOMPAGNEMENT

- Livret d'accueil du maître d'apprentissage
- Visite d'installation individuelle sur site entreprise
- Accompagnement pour les aides employeurs
- Coordination avec les formateurs en instituts
- Assistance juridique sur le contrat d'apprentissage
- Formation maître d'apprentissage (MA)

# CÔTÉ EMPLOYEURS

## LES + POURQUOI RECRUTER UN(E) APPRENTI(E) ?

Former les professionnels  
de demain.

Intégration progressive  
de nouveaux salariés.

Transmettre les savoir-faire  
de l'entreprise.

Aides financières et fiscales  
selon le secteur d'activité.



**FOCUS**  
Nos valeurs  
ajoutées



**Étude**  
de vos besoins



**Recrutements**  
facilités et accompagnés



**Administration**  
simplifiée



**Fidélisation**  
de futurs collaborateurs

# ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS DE HANDICAP

APPRENTISSAGE & HANDICAP

## LE RÉFÉRENT HANDICAP EN CFA

Stéphanie (référente en Bourgogne) et Meriem (référente en Franche-Comté) sont les référentes handicap du CFA. Elles sont les interlocutrices privilégiées des apprentis en situation de handicap qui rencontrent des difficultés de formation, d'insertion professionnelle, de transport et de vie au quotidien.

Nos prestations si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez vous former en apprentissage :

 **Rendez-vous**  
personnalisés

 **Documents d'embauche**  
(aide à la rédaction de CV)

 **Informations**  
sur les aides

## RÉGLEMENTATION LE CADRE GÉNÉRAL

Les bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) peuvent bénéficier d'une dérogation d'âge pour la signature d'un contrat d'apprentissage. Ces bénéficiaires sont les personnes titulaires d'une :

- **RQTH** (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé)
- **AAH** (Allocation Adultes Handicapés)
- **CARTE D'INVALIDITÉ** (à hauteur de 85% ou d'une rente accident du travail > 10%)



**Aménagement**  
du contrat d'apprentissage

 **Visite médicale**  
à réaliser avant l'embauche

 **Aménagement**  
des examens et soutien adapté



ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

## LE RÉFÉRENT SOCIO-PROFESSIONNEL EN CFA

Karen pour la Bourgogne et Clara pour la Franche-Comté sont les référentes socio-professionnelles du CFA.

Elles sont les interlocutrices privilégiées des apprentis lorsqu'ils rencontrent des difficultés sociales et/ou matérielles qui peuvent mettre en péril leur parcours de formation.

Elles apportent aux apprentis concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Elles sont en lien avec le référent de l'UFA. L'objectif de cet accompagnement est de sécuriser le parcours de l'apprenti. Il est plus serein et autonome pour s'investir pleinement dans sa formation et obtenir son diplôme.



# RÉFÉRENTS SOCIAUX

## FOCUS D'ACCOMPAGNEMENT

Rendez-vous personnalisés

Aide financière\*

Informations sur les partenaires  
et aides mobilisables

Accompagnement dans les  
démarches administratives

Conseil pour la gestion  
de son budget

*\*après étude du dossier*

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu pour une durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI) entre un(e) jeune et un employeur. L'apprenti(e) alterne des périodes de formation théorique (en centre) et des périodes de formation pratique (en entreprise) avec l'accompagnement de son maître d'apprentissage. Le contrat vise l'obtention d'un diplôme d'État ou d'un titre professionnel.

## COMBIEN DE TEMPS ?

De 6 mois à 3 ans. La durée est au moins égale au cycle de formation du diplôme visé.

## QUELS EMPLOYEURS ?

Toute entreprise du secteur privé, y compris les associations, les structures de la fonction publique d'État, hospitalière ou territoriale

## PÉRIODE D'ESSAI ?

45 premiers jours consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.

## QUELS JEUNES ?

De 16 à 29 ans ou sans limite d'âge pour les personnes qui ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).  
A noter : Un salarié peut suspendre un CDI pour conclure un contrat d'apprentissage.

## QUEL FINANCEMENT ?

La formation est gratuite pour l'apprenti(e), les coûts pédagogiques sont pris en charge par les OPCOs, le CNFPT ou l'employeur.

## TEMPS DE TRAVAIL ?

Salarié de l'entreprise, l'apprenti(e) bénéficie des mêmes conditions de travail que les autres salariés. La durée légale du travail effectif est de 35h/semaine.

## CONGÉS PAYÉS ?

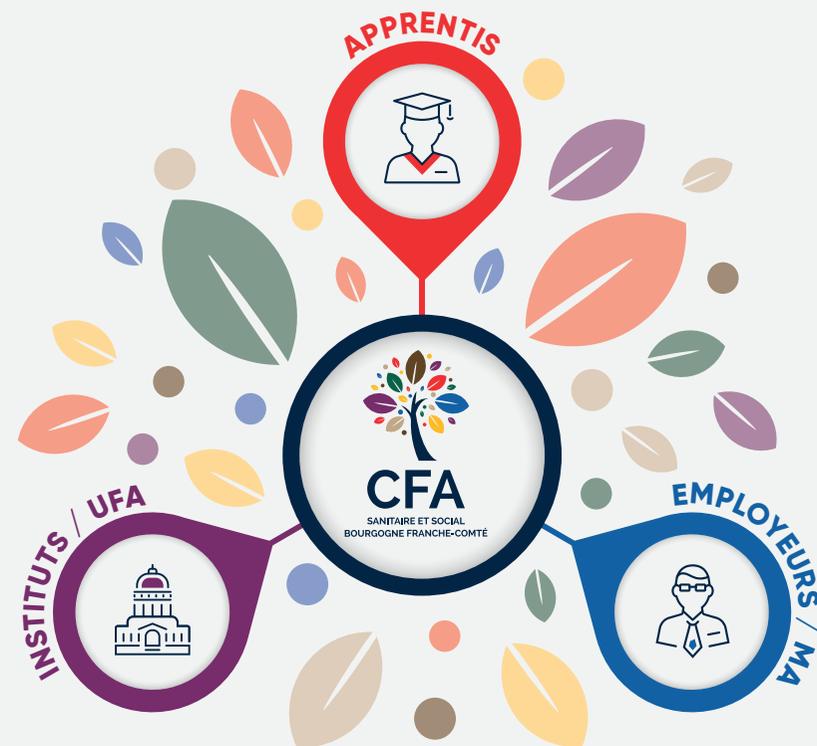
L'apprenti(e) a droit à des congés comme tous les salariés de la structure : soit 2,5j/mois ouvrés. Ces congés sont pris en accord avec l'employeur en dehors des périodes de formation en CFA. Un congé supplémentaire pour révision de 5 jours peut être octroyé en fonction des formations.

## RUPTURE ?

Pendant les 45 premiers jours de contrat (formation pratique en entreprise) la rupture est à l'initiative de l'apprenti(e) ou de l'employeur. Au-delà des 45 jours : un accord écrit et signé des 2 parties.

PLUS DE QUESTIONS ?  
CONTACTEZ-NOUS !

# LE CFA AU COEUR DE LA RELATION



## LEXIQUE

<b>ABDASSM</b>	Association Bourguignonne pour le Développement de l'Apprentissage dans le secteur Sanitaire, Social et Médico-social
<b>CFA</b>	Centre de Formation d'Apprentis
<b>UFA</b>	Unité de Formation par Apprentissage
<b>M.A</b>	Maître d'Apprentissage
<b>RQTH</b>	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
<b>RNCP</b>	Registre National des Certifications Professionnelles



# CFA

SANITAIRE ET SOCIAL  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**Qualiopi**  
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre  
de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION  
ACTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE